



Synthèse des ateliers participatifs de concertation

—

Futur parc urbain
sur les anciennes
pépinières Pichon.



lisode

Ateliers organisés et animés par Lisode pour la Ville de Nîmes.

Table des matières

La concertation citoyenne _____ **1**
autour du futur parc urbain

Les ateliers de concertation : _____ **2**
pourquoi et avec qui ?

Les productions du groupe :
diagnostic . orientations . recommandations

Le diagnostic partagé _____ **3**
Atelier 1 / 3 octobre

Objectifs d'aménagement _____ **5**
Atelier 2 / 10 octobre

Les recommandations _____ **10**
Atelier 3 / 17 octobre

La réunion publique : _____ **15**
présentation du travail du groupe
aux autres habitants et aux élus / 24 octobre

La suite de la concertation _____ **17**

Commentaires _____ **19**



La concertation ***citoyenne*** autour du futur parc urbain

L'aménagement des anciennes pépinières Pichon en parc urbain fait l'objet d'une réflexion municipale depuis 2016. La société d'architectes paysagistes Alep a été retenue pour proposer un scénario préférentiel, qui donne dans les grandes lignes, le dessin du futur parc. Ce rendu est une proposition que la Ville doit préciser, pour ensuite formuler une demande de Déclaration d'Utilité Publique.

Avant de faire cette demande à la fin de l'année 2018, la Ville de Nîmes a mis en œuvre une démarche de concertation :

après une réunion publique en juin 2018 et en complément de l'ouverture à tous les Nîmois d'un formulaire en ligne pour proposer des contributions, une série d'ateliers participatifs a été lancée pendant le mois d'octobre. Après que les élus ont pris connaissance du bilan de la concertation, ils prendront la décision du projet à soumettre à Déclaration d'Utilité Publique auprès de la préfecture. A ce moment, le projet sera défini dans ces grandes lignes, mais d'autres étapes viendront le préciser dans les années à venir : études complémentaires, participation du public, concours de paysagistes... On estime les premiers travaux en 2021 ou 2022

Les ateliers de concertation : POURQUOI ET AVEC QUI ?

L'objectif de ces ateliers est de recueillir des propositions citoyennes pour enrichir le projet de l'expertise d'usage des Nîmois, en allant dans le sens de l'intérêt général.

Cette concertation sert à **préparer la décision qui sera soumise à approbation en conseil municipal**, fin 2018. Les contributions seront intégrées au bilan de concertation, joint à la demande de DUP.

Pour que les participants à la concertation puissent formuler des recommandations, il a fallu leur **donner les moyens de cheminer la réflexion** jusqu'à ces propositions. Une participation ponctuelle était possible sur le site de la Ville, mais cette **participation plus longue, collaborative et évolutive** a pu donner un résultat plus riche.

Le parc urbain est un projet phare à l'échelle de la ville et au-delà. C'est pourquoi **le panel de participants était mixte**, pour y trouver une **diversité de regards**, de préoccupations et de postures. Les membres étaient pour un tiers des **habitants**, pour un tiers des membres d'**instances participatives** (comités de quartier et conseils citoyens) et pour un tiers des **représentants associatifs**.

26 personnes ont participé à une série de 3 ateliers, répartis sur le mois d'octobre. Il s'agissait pour ces participants de faire un diagnostic, imaginer un scénario idéal et formuler des recommandations pour le parc à venir. A l'issue de ces 3 ateliers, les panelistes ont ensuite présenté en réunion publique leurs propositions. A ce moment, les autres habitants ont pu réagir et faire des suggestions.

Les ateliers :

Le 3 octobre,
Faire un diagnostic partagé

Le 10 octobre,
Les grandes orientations pour le parc

Le 17 octobre,
Formulation collective de recommandations

Le 24 octobre,
Partage du travail en réunion publique

Le diagnostic partagé

Atelier 1

3 octobre

Les participants se sont répartis en trois groupes, autour de vues aériennes du site actuel. Chaque participant a pu proposer des atouts et des faiblesses du site. Une première mise en commun en sous-groupe a permis de produire une carte collective. Puis chaque groupe a présenté aux autres sa carte, ce qui a lancé une discussion. En confrontant les atouts et les faiblesses qui ont émergés, on peut retrouver des « grands enjeux » d'aménagement.



ATOUTS DU SITE	FAIBLESSES DU SITE	GRANDS ENJEUX D'AMÉNAGEMENT
	Foncier à acquérir (coût)	Plan de financement du futur parc
	Risque de tentation de construction immobilière	
	Superficie réduite par rapport au foncier disponible	RENDRE LE SITE ACCESSIBLE ET SÉCURISÉ, CONNECTÉ ET CONNECTEUR.
Espaces complémentaires autour	Barrière entre deux quartiers	
Belle superficie, transversale Nord-Sud	Peu accessible : parking saturé autour	
	Fermé au public Lieu de squat	
Cheminements d'usage présents	Coupures par des routes (Bld Allende et Voie Sud)	GÉRER LA CIRCULATION DANS LE PARC MALGRÉ LES COUPURES
Proximité des écoles (potentiel pédagogique)	Manque de lieu de rencontre dans le quartier	FAIRE DE CE SITE UN LIEU DE RENCONTRES, DE MÉMOIRE, DE PÉDAGOGIE...
Proximités centre-ville et gare et quartier résidentiel		
Bâti déjà présent	Possibilité de construction et aménagement limitée (zone inondable)	
Patrimoine ancien précieux		
État sauvage/naturel	Fermé au public	PRÉSERVER ET VALORISER LA RICHESSE NATURELLE (BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE)



Propositions d'orientations objectifs d'aménagement

Atelier 2

10 octobre

Les participants se sont répartis en trois groupes pour travailler à partir des enjeux qui ont été dégagés à l'atelier précédent. Chaque table traitait d'un enjeu : les participants ont tous pu faire une proposition pour répondre à la thématique de travail qu'ils avaient choisie. Une première mise en commun en sous-groupe a permis une réflexion collective pour traduire l'enjeu en plusieurs objectifs.



Enjeu n°1 : Rendre le site accessible et sécurisé, connecté et connecteur.

Un parc à accessibilité universelle

- Ø Des trottoirs aux abords d'une largeur d'au moins 1,40m
- Ø Des cheminements balisés pour personnes à mobilité réduite
- Ø Des places de parking PMR aux différents accès du parc

Un parc accessible et favorable aux modes actifs

- Ø Prolonger les pistes cyclables du centre-ville à Georges Besse
- Ø Gérer la cohabitation piétons-cyclistes pour éviter les conflits d'usage.
- Ø Mettre en place un parking pour l'accès par le sud

Un parc sans coupure dangereuse

- Ø Pacifier le boulevard Allende (réduction de la vitesse, voie urbaine)
- Ø Investir dans la mise en place d'une allée cavalière

Un parc sécurisé

- Ø Fermer certaines parties du parc la nuit*
- Ø Mettre en place une surveillance

Un parc ouvert et traversant un espace public, en continuité avec les espaces verts du Sud

- Ø Mettre en place des traversées est-ouest (Oran/Maupas ; Nemausus/Raynal ; Oslo/Fabre)
- Ø Favoriser la traversée Nord-Sud
- Ø Ne pas fermer le parc*, qu'il fasse partie du paysage (sans clôture)
- Ø Ne pas privatiser le parc pour des logements
- Ø Connecter aux Bois des Noyers

*La fermeture du parc a été classée dans «ce qui reste à régler», voir page 14

Enjeu n°2 : Faire vivre le parc comme un lieu d'activités, de rencontres, de mémoire et de pédagogie.

Un lieu de rencontres et de détente

- Ø Terrain de pétanque
- Ø Un marché
- Ø De grandes étendues enherbées (rapport à la terre)
- Ø Des aires de pique-nique (pouvant accueillir des groupes, scolaires notamment)
- Ø Un kiosque/une guinguette (en cohérence avec Bois des Noyers)
- Ø Imaginer un large espace d'eau

Un lieu d'activités pour enfants

- Ø Des jeux pour enfants, plutôt dans la partie sud du parc
- Ø Penser ces jeux comme universels (accessibles PMR)
- Ø Des jeux sur le thème de l'eau

Un lieu de pédagogie

- Ø Mettre en place une maison de la Nature
- Ø Mettre en place des jardins solidaires
- Ø Travailler avec les scolaires

Un lieu d'activités sportives

- Ø Installer des agrès fitness
- Ø Un parcours de santé (en cohérence avec Bois des Noyers)

Un lieu de vie artistique et culturelle

- Ø S'inspirer du domaine d'Ô à Montpellier : manifestations populaires, musique, théâtre...
- Ø Installer des sculptures, festival des jardins...
- Ø Penser des installations pour accueillir des événements de grande ampleur (festivals internationaux...)



Enjeu n°3 : préserver et valoriser la richesse naturelle

Un parc qui protège la nature/Priorité à la nature

- 0 Mettre en place des zones refuges, zones non-piétinées, non-accessible au public (préservation biodiversité)

Un lieu ambiance nature

- 0 Valoriser le bâti, notamment conserver les serres pour leur usage premier
- 0 Créer des espaces dédiés avec différentes atmosphères
- 0 Augmenter les espèces végétales (arboretum)

Un lieu de pédagogie à la nature

- 0 Mettre en place une maison de la Nature
- 0 Mettre en place des jardins solidaires (différents des jardins partagés)



Les recommandations :

Atelier 3

17 octobre

Bien qu'il ait été tentant pour les participants de formuler des recommandations dès le premier atelier, ce n'est venu que dans un troisième temps, après les deux temps d'analyse et de réflexion collective. Les participants, répartis en petits groupes, ont comparé les propositions d'aménagement qu'ils avaient formulées à l'atelier 2 avec les éléments du scénario préférentiel de la société ALEP. Plusieurs recommandations ont pu être formulées et argumentées.

On a pu voir que le projet dessiné par la société ALEP est partagé par le groupe, dans son esprit global. Plusieurs membres du panel ont souligné la qualité du travail des paysagistes.

Le groupe a formulé des recommandations pour **conforter** certains points de la proposition d'ALEP, pour recommander des **modifications** plus ou moins profondes du scénario. En outre, à ce niveau d'étude, les paysagistes d'ALEP ont donné de grandes orientations d'aménagement, mais le groupe a tenu à **préciser et ajouter** certains points. Enfin, des débats et des discussions montrent que **certains points restent à régler** et à étudier davantage, sans pour autant que le groupe n'y voie de solution claire et évidente.

Ce qu'il faut conforter :

- Garder et prolonger l'approche qu'a eue la société ALEP de partir de l'existant et de l'exploiter, notamment sur le principe de mettre en scène et scénariser le végétal, ainsi que d'exploiter le bâti présent sur le site.
- La société ALEP a prévu de préserver la biodiversité notamment avec des espaces non-accessibles. Cette approche est à conforter et même à prolonger selon le panel qui insiste sur l'importance de conserver le végétal dans son état sauvage actuel, prairie incluse, notamment en créant des zones refuges. Le groupe ajoute qu'il faudrait d'ailleurs penser cette biodiversité comme vertueuse : les chauves-souris pourraient jouer le rôle d'anti-moustique, les chouettes éviter la prolifération des rongeurs etc...
- Comme l'a prévu ALEP, le groupe est favorable à l'installation d'agrès sportifs variés. Ces infrastructures pourraient être le support d'activités pédagogiques avec les jeunes des quartiers prioritaires alentours, source de bien-être pour tous et favoriser la convivialité (notamment la pétanque). Une attention particulière devra être portée à l'harmonisation paysagère de ces structures avec l'ambiance nature du site (ex : parcours fitness en bois...). L'approche écologique doit être globale et sous tendre tout le projet (aménagement paysagers, infrastructures douces et naturelles, jeux, restauration, ...).
- Comme proposé par la société ALEP, le groupe insiste sur l'importance d'un parc qui est une colonne vertébrale Nord-Sud, traversant et connectant les quartiers sud au centre-ville, et d'est en ouest.

Ce qu'il faudrait modifier :

- La société Alep a proposé de créer une entrée Nord de parc animée. Le groupe a émis une réserve et suggère de **limiter l'aménagement de cette entrée pour garder l'effet « poumon vert » dans cette partie agglomérée de la ville**, avec un espace brut plutôt qu'un parc urbain. L'argument est notamment le besoin des habitants de cette zone urbanisée de respirer cette végétation.
- Dans le scénario actuel, **les traversées d'est en ouest** sont pensées, ce que le panel reconnaît comme étant important et à conserver. Une modification est suggérée cependant : il faudrait **décaler une traversée pour qu'elle se fasse au niveau de la rue d'Oran**. Cela permettrait de déboucher sur une rue plus accessible et donnerait une entrée privilégiée aux résidents de la future maison de retraite.
- La destination du bâti existant : **le groupe n'est pas favorable à l'installation d'un hôtel**, comme étudié par ALEP, la crainte étant qu'une partie du parc soit exclusivement dédiée à une population aisée.
- La société Alep a étudié la possibilité **de construire des logements en bordure de la rue des Quatrefages**. Le groupe est contre cette idée, de manière unanime, pour plusieurs raisons : l'installation d'habitations serait **contradictoire avec l'esprit ouvert, partagé et commun d'un parc public** et aurait un **impact négatif** en termes d'emprise puisqu'à ce niveau le parc deviendrait un couloir. Ces logements fonctionneraient comme une **barrière paysagère** pour les riverains et risqueraient, selon certains participants, d'aggraver le risque inondation.
- Dans la proposition de la société ALEP, on observe **l'implantation d'un restaurant** dans les serres existantes au nord. Cette proposition ne fait pas l'unanimité, mais le groupe suggère plutôt **une petite restauration** (type kiosque/ginguette), bio et locale, et pourquoi pas vectrice d'insertion. Certains participants proposent une **offre diversifiée** : restaurant – snack – pique-nique, pour que chaque population y trouve son compte.

Ce qui est à ajouter :

- La société ALEP, dans sa proposition, magnifie la nature. Le groupe reconnaît l'importance de cette approche. Pour aller plus loin, il faudrait que cette nature magnifiée soit aussi **source d'apprentissage et de sensibilisation** à travers par exemple des **sentiers pédagogiques** autour du végétal qui se croiseraient et feraient tout le tour du parc (panneaux ludiques, interactifs). Un sentier pourrait porter sur le végétal et un autre sur le thème de l'eau. Ces sentiers seraient ponctués par la maison Pichon, des sas/arches entre les différentes portions et ambiances, un jardin botanique à découvrir, un arboretum, une pièce d'eau (marre, fontaine, zone humide...). Un tel sentier permettrait de rendre la promenade pédagogique et ludique et surtout d'avoir les savoirs en extérieur.
- Dans le même esprit, le groupe insiste sur l'importance d'installer **des jardins solidaires et des ruchers**, encore dans une volonté de **pédagogie et de convivialité autour de la nature**. Une observation est faite que les jardins partagés ne sont viables que s'ils sont installés et animés près de lieux de vie (habitations, écoles...). De tels espaces sont souvent fermés la nuit et sont des lieux de calme, ce qui va dans le sens d'une tranquillité la nuit pour les riverains.
- Le groupe suggère de **dédier des espaces à de l'art et à une vie culturelle, toujours en harmonie avec la nature**. L'accueil d'œuvres de land art ferait ce lien entre art et nature, et pourrait permettre d'accueillir des manifestations artistiques.
- **Enfin, le groupe insiste sur l'importance d'envisager ce parc sous l'angle de l'accessibilité universelle**, pour que les personnes à mobilité réduite puissent profiter autant du parc que les usagers valides (sans créer des espaces dédiés pour compenser l'inaccessibilité d'autres) : parkings, entrée de parc, jeux pour enfants, promenades...

Ce qui reste à régler :

- La fermeture et/ou l'ouverture du parc est une question reconnue par le groupe comme étant complexe. Il n'y a pas de solution facile ni unanime à cette problématique. Ce que le groupe suggère néanmoins, est d'envisager une surveillance accrue dans les deux cas, autant pour une question de préservation de la nature que pour une question de sécurité (la vidéosurveillance, des éclairages par exemple).
- La destination des serres au Nord : la société ALEP propose d'en faire une terrasse de restaurant. Certaines personnes du groupe émettent des réserves quant à l'intérêt de conserver ces serres au vu de l'état de la structure. Une large partie du groupe n'est pas favorable à y voir l'implantation d'un restaurant.
- La traversée du boulevard Allende telle que proposée par la société Alep est intéressante et esthétique sur plan, mais le groupe doute que cette proposition puisse être viable en réalité, notamment en raison du trafic automobile. D'autant que la proposition d'ALEP semble prendre une large emprise sur le parc. D'autres solutions sont à étudier, notamment une passerelle piétonne (ex : la Grande Motte). De même pour traverser la future voie sud, on pourrait imaginer l'aménagement d'un Pont du Vistre.
- La création et l'emplacement du futur marché (non-proposé par ALEP) ne fait pas l'unanimité. Certaines personnes ont suggéré d'en tenir un sur l'esplanade, autour de l'équipement public central (grand mas), mais une vigilance est à noter : ne pas artificialiser ou bétonner pour un marché, s'il devait en avoir un, il ne doit pas être préjudiciable à l'esprit nature du parc.

La réunion publique :

*présentation du travail du groupe
aux autres habitants et aux élus*

24 octobre

Cette réunion publique avait pour objectif de présenter le travail de ce groupe aux élus et aux autres habitants pour les inviter à réagir et compléter.

Une centaine de personnes étaient présentes. Certains membres du groupe ont pu présenter le travail qu'ils avaient fourni. Nombre de participants de la réunion publique sont partis après la présentation, mais un temps de contributions, questions, réactions par les habitants s'est tenu avec une vingtaine de personnes, restées jusqu'au bout. Globalement, les habitants ont exprimé la confiance qu'ils avaient dans le groupe d'habitants, riverains et représentants associatifs et en leur travail. Quelques ajouts ont été formulés, notamment pour approfondir les recommandations du groupe.

Suggestions à propos de la dimension de pédagogie à la nature proposée par le panel :

- o Imaginer un **partenariat avec le musée d'Histoire Naturelle** aussi. Peut-être imaginer aussi un **lien avec le lycée agricole** et ouvrir le site à la **formation horticole** et/ou paysage.
- o Le panel a proposé de faire du parc un **outil de pédagogie** avec les écoles autour. Une participante suggère d'étendre cette approche à des écoles au-delà des abords immédiats du parc.

Suggestions à propos de la gestion des circulations dans le parc :

- o Prévoir des **points d'eau et des bancs** pour rendre la promenade agréable.
- o Dans le parc, faire une vraie **piste cyclable**, qui ferait une **belle entrée de ville** depuis le sud. Faire le lien avec l'eurovélo 8 et l'eurovélo 17 (ce qui implique une ouverture du parc, au moins des cheminements).
- o Quitte à remanier le périphérique (Allende), le surélever et **faire le passage du parc en dessous**, à niveau. Comment s'intègre le 2ème périphérique dans le projet (avenue du Languedoc) ?

La suite de *la concertation*



La Ville, qui est maître d'ouvrage du projet de parc urbain, dispose désormais du scénario proposé par la société Alep, des contributions postées sur le site internet de la Ville ainsi que du travail du groupe d'habitants, riverains et représentants associatifs. Le Conseil Municipal va pouvoir délibérer et statuer sur le projet de parc à soumettre à Déclaration d'Utilité Publique à la fin de l'année 2018.

L'année 2019 sera donc consacrée à la procédure d'utilité publique (notamment à l'enquête publique), et à l'acquisition foncière. Il sera opportun, à ce moment-là, de tenir une réunion publique ou de sortir un document de communication pour mettre en parallèle le projet déposé en DUP et le bilan de la concertation : **il s'agira d'expliquer les choix de la Ville et la prise en compte des éléments qui sont ressortis de la participation du public.**

Ensuite, des études complémentaires pourront se tenir pour passer un concours de paysagistes (pour imaginer plus en détails le parc). Ces étapes pourront faire l'objet d'autres processus de participation du public.

PARC URBAIN



2002

L'activité de la pépinière cesse

2016

La ville missionne les paysagistes de la société ALEP pour étudier et proposer des orientations pour le parc

2018

Parmi les propositions d'ALEP, choix d'un scénario préférentiel

Avril 2018, Ouverture de la concertation: Réunion publique Site de la ville Panel habitant, riverains, associations



2019

Fin 2018 : Bilan de concertation et Déclaration d'Utilité Publique

Etudes complémentaires, prolongement de la concertation, concours de paysagistes

 **lisode**

2021

2022

Premier travaux



Commentaire sur *le processus* et la méthode

Les participants aux ateliers de concertation étaient a priori dans des préoccupations diverses, puisqu'ils sont riverains du site pour certains, et Nîmois habitant assez loin du parc pour d'autres. Certains sont étudiants, d'autres retraités. Une partie des membres sont représentants associatifs, avec une préoccupation bien précise en tête. La diversité de ce panel a permis d'aborder de multiples questions avec des regards croisés et d'avoir des discussions riches sur des sujets parfois laissés sans réponse : faut-il fermer le parc la nuit ou le laisser ouvert par exemple ?

Outre les productions du groupe, la méthode a permis de créer du lien social autour de ce projet de parc avec la rencontre d'acteurs du quartier, de la ville et au-delà. Certains participants sont venus au premier atelier avec une revendication bien précise, d'autres pour s'informer, et certains parce qu'ils étaient curieux de l'exercice de concertation. Malgré une mobilisation irrégulière des participants, le climat d'écoute mutuelle et la configuration en petits groupes a permis à chacun d'aller au-delà de sa première intention pour finalement coconstruire des recommandations citoyennes pour le futur parc. A chaque nouvel atelier, la réflexion a évolué et les avis individuels ont progressé pour aboutir à des propositions collectives.

REMERCIEMENT

La Ville de Nîmes remercie

les participants du groupe de réflexion, Nîmois, riverains et représentants associatifs, d'avoir consacré de leur temps personnel à la co-construction de ce projet.

Merci aussi à la centaine de personnes qui sont venues s'informer et compléter le travail du groupe lors de la réunion publique.

